



## Banque demande accord pour virement émis depuis le compte d'un pa

-----  
Par Nickadj

Bonjour,

Mon compagnon a été contacté hier par la banque de sa mère pour autoriser des virements qu'elle a émis à un particulier, car ceux-ci paraissent suspects (montants très importants).

Cette banque nous demande d'autoriser par écrit ces virements avec les montants et le nom de la personne. Même si sa mère n'est pas sous tutelle, la banque nous a précisé avoir contacté mon compagnon en tant qu'héritier car elle est est légalement tenue de le faire. Est-ce bien le cas ?

Nous ne sommes pas en bonne relation avec ma belle-mère, nous ne souhaitons pas nous opposer à ces virements (elle fait ce qu'elle veut de son argent), mais nous ne savons pas exactement ce que cela implique pour nous de donner un accord écrit. Est-ce que cela peut nous retomber dessus d'une façon ou d'une autre ?

De plus, nous ne souhaitons plus être impliqués de quelques manières que ce soit dans les comptes de ma belle-mère. Y a t'il possibilité d'indiquer à la banque que nous ne voulons plus être contactés et que nous ne nous opposerons pas aux mouvements bancaires ?

Merci

-----  
Par ESP

Bonsoir

Vous nous faites part de faits assez graves et pour une banque, le devoir d'alerte est une obligation dans ces cas. La jurisprudence considère qu'en dépit de son devoir de non-ingérence, la banque est tenue à un devoir de vigilance au regard des opérations qui présentent une « anomalie apparente ».

-----  
Par Nickadj

Merci pour votre réponse.

Nous avons eu un RDV avec le conseiller qui nous a appelé et nous avons fais le nécessaire.

Effectivement la banque est dans l'obligation d'informer les proches de chaque mouvement bancaire suspect et il n'est pas possible d'indiquer que l'on ne souhaite pas être contacté ultérieurement malheureusement (même en certifiant par écrit que l'on ne se retournera pas contre elle quoiqu'il arrive).

-----  
Par ESP

Mais ce n'est pas contre elle que la justice pourrait agir, mais contre les gens qui commettent peut-être un abus de faiblesse sur sa personne.